

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DU GARD



COMMUNE DE SAINTE-CECILE D'ANDORGE



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE



Je soussigné, M. le maire de Sainte-Cécile d'Andorge

certifie que l'arrêté préfectoral n° 30-2024-02-35 en date du 26 février 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, avec mise en compatibilité du document d'urbanisme de Branoux-les-Taillades, relative au projet de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous, permettant la mise en conformité du barrage en rapport aux exigences essentielles de sécurité définies par l'arrêté ministériel du 6 août 2018,

A ÉTÉ PUBLIÉ ET AFFICHÉ LE 29/02/2024

à la porte de la mairie et aux endroits habituels

d'affichage administratif.

FAIT à *Ste Cécile d'Andorge*

Le *29/02/2024*

Le maire,

Jacques PEPIN



DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE de
BRANOUX LES TAILLADES
30110

Téléphone : 04 66 34 06 82

Télécopie : 04 66 54 84 44

Je soussigné, Michel VIGNE, Maire de Branoux Les Taillades atteste avoir procédé à l'affichage de l'Avis d'enquête publique concernant les travaux de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Camboux sur les panneaux prévus à cet effet.

Fait pour valoir ce que de droit
Branoux Les Taillades
Le 18/04/2024
Le Maire

